

Note synthétique sur BP 2023 : BP2023 ou CA2022

DEPENSES En fonctionnement :

Budget VotéRéalisé

Chapitre 011 Charges à caractère général 250 000.00 €

- Eau, électricité, chauffage, combustible,
- Fournitures scolaires, administratives et diverses,
- Entretien des bâtiments et de la voirie, maintenance matériel communal, etc.,
- Primes d'assurances,
- Fêtes et cérémonies,
- Gardiennage forêt, impôts et taxes...

Chapitre 012 Charges de personnel 170 000.00 €

- Rémunération du personnel ; Cotisations URSSAF, retraites et divers...

Chapitre 014 Atténuation de produits 48 404.00 €

- Reversement au FNGIR (*Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources*), Fonds de péréquation des ressources intercommunales

Chapitre 65 Charges de gestion courante 61 503.00 €

- Indemnités d'élus,
- Service incendie, SICECO, CVO, Subventions aux associations

Chapitre 66 Charges financières et exceptionnelles 5 426.11 €

- Intérêts des emprunts

Chapitre 67 Charges exceptionnelles 2 000.00 €

- Remboursements divers, titres annulés, majorations, etc.

Chapitre 023 Virement à la section d'investissement 136 876.85 €

Chapitre 042 opérations d'ordre entre section (Amortissements)... 4 452.38 €

RECETTES En fonctionnement : Les dépenses de fonctionnement sont financées par des recettes de fonctionnement constituées essentiellement de dotations et de participations de l'Etat (dont la baisse significative est déjà amorcée et va se poursuivre dans les années à venir), ainsi que des impôts et taxes communales (avec l'avenir incertain dans le contexte de la suppression de la taxe d'habitation par l'Etat), de recettes diverses tels que les produits forestiers, les revenus de la salle des fêtes, le bail de chasse, les baux ruraux, etc.

Chapitre 002 Excédent antérieur reporté Fonctionnement ... 361 968.47 €

Chapitre 013 Atténuation de charges 600.00 €

- Remboursement arrêts maladie du personnel (CPAM, IJJ, etc. ; versements effectués par les organismes d'assurance GROUPAMA, CIGAC, etc. à imputer au cpt 7788)

Chapitre 70 Produits des services 36 524.80 €

- Vente de bois (coupes de bois, têtes de chênes, affouages, etc.),
- Concessions cimetière, Redevances RODP, RPI, Bail de chasse, etc.

Chapitre 73 Impôts et taxes 311 322.00 €

TAXES COMMUNALES 2022 : Le Conseil Municipal a voté le maintien des taux d'imposition 2022 pour 2023 (sans augmentation de 1,5% compte tenu du contexte inflationniste) pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la taxe d'habitation uniquement sur les résidences secondaires avec le taux « conservé » de 2019 (TH - reprise du taux de l'exercice 2019 pour 2023 pour les résidences secondaires uniquement ; TFB comprenant transfert du taux départemental de 2020 à la commune (21% pour la Côte-d'Or) + calcul des compensations de l'Etat reposant sur les bases de 2017 + le versement du coefficient correcteur pour les communes ayant augmenté leurs taux depuis 2017, ce qui est le cas de la commune de Bessey-lès-Cîteaux : augmentation des taux en 2018 : + 5% ; depuis 2019 : + 1.5% sauf en 2023). Ci-dessous un tableau récapitulatif :

	Taux moyens communaux de 2022, au niveau (en %) :		Taux de la commune de Bessey (en %)	
	National	Départemental	2022	2023
Taxe foncière (bâti)	38.28	44.92	36.47	36.47
Taxe foncière (non bâti)	50.44	36.71	56.38	56.38
Taxe d'habitation (résidences secondaires)	22.98	21.82	15.98	15.98
Compensation-relais CFE (TP)	-	-	-	-

Chapitre 74 Dotations et participations 84 082.00 €

- DGF, DSR, Dotation élus locaux, DNP, etc.

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante 13 300.00 €

- Locations (logement communal, salle des fêtes, etc.), Bibliothèque municipale

Chapitre 77 Produits exceptionnels 3 590.13 €

- Libéralités, dons, Rembours. sinistres (Groupama - remb. Sinistre ruePaquier - voirie endommagée ; CIGAC ; SAUR Trop Versé Fact.)

TOTAL En fonctionnement :

Dépenses 678 662.34 €

Recettes 811 387.40 €

DEPENSES En investissement :**Budget Voté** | **Réalisé****Chapitre 001 Déficit reporté** 58 226.70 € |**Chapitre 16 Remboursement d'emprunts** 61 606.33 € |

- Remboursement du capital des emprunts 60 931.33 € (art.1641) + éventuel Remb.Caution Lgt comm. 675€ (art.165)

La Commune rembourse actuellement trois emprunts, à savoir : 1° celui du groupe scolaire contracté en 2011 (pour 20 ans - échéance en 2031) dont on a pu renégocier le taux en 2016 et, de nouveau, en 2020 ; 2° celui contracté en 2018 de 120 000 € (pour 10 ans) pour financer les travaux d'accessibilité des bâtiments communaux et 3° celui contracté en 2020 de 150 000 € (pour 7 ans) pour financer les travaux de voirie et de réfection des bâtiments communaux. Ces emprunts ont été contractés pour faire face à la baisse constante des recettes communales dans le contexte économique difficile et pouvoir poursuivre nos engagements de la mise en valeur du patrimoine local, mieux répartir la charge des investissements sur plusieurs exercices et préserver le « fonds de roulement » du budget communal.

Chapitre 20 Immobilisations incorporelles..... 1 000.00 € |

- Art.2051 Concessions et droits similaires (Complément Connecteurs suite à l'Achat Logiciel COLORIS pour la MAIRIE en 2020 - reliquat)

Chapitre 204 Subventions d'équipement versées (sans RAR) 8 000.00 € |

- Travaux d'éclairage public SICECO : Txv EP2023 Rénovation 4^{ème}Tranche Passage en LED EP>20ans enveloppe de 8 000.00 €+ RAR 2022 reportés sur BP 2023 : Txv EP2021 Rénovation 3^{ème}Tranche - rues d'Aval et Cour du Maine 6 999.97€ + TxvEP2022 Rénovation 3 boules vers église 1 177.29€ = 8 177.26 €

Chapitre 21 Immobilisations corporelles 199 401.00 € |

- Travaux d'investissement (travaux sylvicoles ; bâtiments et patrimoine ; voirie et acquisitions diverses, etc.)

Cette année, compte tenu du contexte économique, les travaux suivants ont été inscrits au Budget, à savoir : I) création d'une aire de jeux avec zone familiale de pique-nique ; II) travaux de voirie - aménagement d'un carrefour RD116c et réfection des voies à caractère de rues, rues du Commun au Loup et Impasse du Moulin.

Ces deux « gros chantiers » sont complétés par de menus investissements divers, comme : I) travaux sylvicoles parcelles 30 et 1 ; II) remplacement d'un poteau incendie rue de la Rivière (devis SAUR) ; III) matériel informatique de la Mairie (aménagement de la baie électrique et installation du wifi dans la Salle des Mariages/ réunions du Conseil Municipal) et l'acquisition d'un PC portable pour la Bibliothèque municipale.

RECETTES En investissement : Ces dépenses d'investissement sont financées en grande partie par des subventions (notamment celles départementales dont le cadre des divers programmes d'appel à projets Patrimoine ou Voirie, etc., la DETR), mais aussi par le fonds de compensation de la TVA (FCTVA), par l'excédent de fonctionnement de l'année précédente et par le nouvel emprunt.

Chapitre 001 Solde d'exécution d'investissement reporté 0.00 € |**Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement** 136 876.85 € |**Chapitre 040 opérations d'ordre entre section (Amortissements)** 4 452.38 € |**Chapitre 10 Dotations Fonds divers Réserves** 73 789.67 € |

- Excédent de fonctionnement (Compte 1068 : 33 789.67 €)
- Taxe d'aménagement,
- FCTVA...

Chapitre 13 Subventions d'investissement 88 678.10 € |

- Subventions de l'Etat (DETR, etc.),
- Subventions du CD21 (VCO, Patrimoine, Voirie, etc.).
- (dont RAR 2022 reportés sur BP 2023 : 32 614.29 €)

Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées 0.00 € |

- Emprunt

TOTAL En investissement :**Dépenses**.....270 026.33 € (+ RAR2022 : 8 177.26 €) + 58 226.70 € = 336 430.29 € |**Recettes**.....303 816.00 € (+ RAR2022 : 32 614.29 €) = 336 430.29 € |

RAR 2022 à reporter sur BP2023 :

- Dépenses : 8 177.26 €
- Recettes : 32 614.29 €

TOTAL DU BUDGET PRIMITIF 2023 :

- Dépenses : 1 015 092.63 €
- Recettes : 1 147 817.69 €

